

SASU 2AAZ ENERGIE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 30 000 € Siège social : 64 RUE BELLE DE MAI 13003 MARSEILLE, RCS : Marseille – SIREN : 88017152500020

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

En date du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 14h00, Monsieur **Omar Djama AYANLEH**, agissant en qualité de **Président de la SASU 2AAZ ENERGIE**, société dont l'associé unique est la **holding DJICO**, elle-même détenue par Monsieur AYANLEH, s'est réuni en assemblée générale ordinaire au siège social.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat
- Décision de distribution de dividendes de manière échelonnée

1. Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits comptes qui font apparaître un bénéfice net de **36 106€**.

2. Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

- Mise en réserve facultative : 0 €
- Distribution de dividendes : **36 106 €**, à verser de manière **échelonnée selon les disponibilités de trésorerie** et les décisions du Président.

3. Modalités de versement des dividendes

L'assemblée autorise le Président à procéder au versement des dividendes en plusieurs échéances, en fonction des capacités financières de la société, sans calendrier fixe, mais dans le respect des règles comptables et fiscales en vigueur.

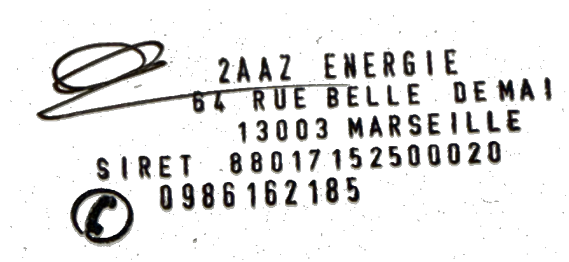
Chaque versement fera l'objet d'un enregistrement comptable et d'un suivi de trésorerie.

Clôture de séance

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

Fait à Marseille, le 30 juin 2025 En un exemplaire original

Le Président *Omar Djama AYANLEH*



Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : 64 RUE BELLE DE MAI 13003 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent *			
Numéro SIRET * 88017152500020					
		Exercice N clos le, 31/12/2024			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2707	
	Fonds commercial	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8453	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations	CS	CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	4550	
TOTAL (II)		BJ	BK	15710	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	13125
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1534
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	70356
		Autres créances (3)	BZ	CA	179239
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	71982	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	336236	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	351947	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

②

BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise 2AAZ ENERGIE		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30000.....)	DA	30000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3245
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	18532
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	36106
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	87882
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	106757
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6379
	Instrument financier à terme	DI1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	45972
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88353
	Dettes fiscales et sociales	DY	16602
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	264064
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	351947
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Écart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 2AAZ ENERGIE													
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
									Consouffites à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	8400	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	33872	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	4024	LC		ID		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		IM		
	TOTAL III						IN	37895	LO		IP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T	4550	1U		1V			
TOTAL IV						1Q	4550	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	50845	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation égale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		ØØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		ØV		DW	8400	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	33872	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	7106	MU		
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	40978	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	4550	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	4550	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	53928	ØM			

Désignation de l'entreprise :

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		RE	0		EL	0		EM	0		EN						
Fonds commercial		RE			RF			RI			RJ						
Autres immobilisations incorporelles		PE			PF	5693		PG	0		PH	5693					
TOTAL I		RK			RM	5693		RN			RO	5693					
Terrains		PI	0		PJ	0		PK	0		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM	0		PN	0		PO	0		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR	0		PS	0		PT	0		PU						
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	0		PW	0		PX	0		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	0		QA	0		QB	0		QC						
Autres immobilisations	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	0		QA	0		QB	0		QC						
	Matériel de transport	QH	21143		QI	0		QJ	0		QK	27789					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3080		QM	0		QN	0		QO	4735					
	Emballages récupérables et divers	QP	0		QR	0		QS	0		QT						
TOTAL II		QU	24223		QV			QW			QX	32524					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	24223		ØP	5693		ØQ			ØR	38217					

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6				
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fond commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions :															
- Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
- Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
- Inst. gén, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Installations techniques, matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immob. Corporelles :															
- Inst. gén, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
- Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
- Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
		Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise 2AAZ ENERGIE									
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE												
CADRE A		ETAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	4550	UV	4550	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	70356		70356				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		Provisions pour dépréciation constituée		UO							
	Personnel et comptes rattachés				UY	2609		2609				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	4391		4391				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	5188		5188				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	103673		103673				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	63378		63378				
	Charges constatées d'avance				VS							
	TOTALUX				VT	254146	VU	254146	VV			
RENOIS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	106757		106757						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	88353		88353						
Personnel et comptes rattachés			8C	6520		6520						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	630		630						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5457		5457						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3995		3995						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	6379		6379						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTALUX			VY	218092	VZ	218092						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 20/32						

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise		2AAZ ENERGIE										Exercice N clos le				
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)												ET	31/12/2024			
I. RÉINTÉGRATIONS													BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	36106
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)													WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)		RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW	651						
	Amendes et pénalités		WJ	651	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *													XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)													I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7						
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0%						I8						
								ZN								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN								
								WO								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)													XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ						
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													Y3			
TOTAL I												WR	36756			
II. DÉDUCTIONS													PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *													WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)													WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs						WV							
									WH							
									WP							
									WW							
									XB							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ							
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		)		XA					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX							
	Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *													ZY	
Majoration d'amortissement *													XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		HT	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindécies A)	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2		J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5		XF						
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA								
			ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC						
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)													XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		)				XG				
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC										
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD										
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI										
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL													
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													Y2			
TOTAL II												XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					{		Bénéfice (I moins II)		XI	36756						
							Déficit (II moins I)				XJ					
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												XL				
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	36756	XO					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ZAAZ ENERGIE										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	8802	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	9730			ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE				
						ZF				
	TOTAL I	ØF	18532			ZG	18532			
				TOTAL II		ZH	18532			
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :			
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	136411		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	20847		
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	30824		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	50735		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	238817		
IMPÔTS ET TAXES	– CFE et CVAE						YW	1945		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS		9Z	5018		
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	6963		
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	10401		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2025) *						ØB			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			
	– Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0						ZR			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG			
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)				JS					
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT			

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise		2AAZ ENERGIE					
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
10		11					
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis
du code général es impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/2024	Régime "simplifié d'imposition"	☐	ou "réel normal"	☒
et clos le	31/12/2024	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 64 RUE BELLE DÉ MAI		
13003	MARSEILLE	
SIREN	88017152500020	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS

	Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
	Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 2)

1. Résultat fiscal	Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	Col. 1	Col. 2
		36756	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b		
revenus nets exonérés (a – b).....	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....	d	Total c + d.....	
3. Total		36756	
4. Bénéfice imposable (col. 1 – col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 – col. 1)		36756	
4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ❷			
4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)			

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	f	

5. Plus-values

taxées selon les règles prévues par les particuliers ❸		à court terme et à long terme exonérées❹		à long terme imposable à 12,8 % ❺	
à long terme différée de 2 ans (Art. 39 quindecies I-1 du CGI) ❹		dont plus-value à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI) ❹ bis		dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) ❹ ter	

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	☐	ZRR art. 44 quindecies	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs ❻	☐
ZFU – territoires entrepreneurs 44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A	☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐	France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies A		
Exonération ou abattement pratique ❷ ➔		sur les plus-values imposables à 12,8 %		☐	sur le bénéfice professionnel		☐
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)							

7.dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ❸ a – BÉNÉFICE 0 b – DÉFICIT 0

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).	
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)	Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)
- Plus-values	
PV nettes à long terme imposable à 12,8 %	
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) ❹ ➔	sur le bénéfice non professionnel

8. Régime des sociétés de personnes ❹

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.	
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	MACOMPTA.FR - www.macompta.fr
---	-----	--	-------------------------------

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur ou certificateur conventionné :			
		Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné :	
		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du comptable		Lieu:	Date:
		Qualité et nom du déclarant:	
		Signature:	
ECF		prestataire :	

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)			
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) <i>(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.</i>			
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT				
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.				
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹
❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.				
I BIC NON PROFESSIONNELS				
Détermination du résultat de l'exercice :				
		Bénéfice	Déficit	
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale				
Autres locations meublées non professionnelles				
Location-gérance				
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon				
Autres BIC non professionnels				
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		0	0	

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A	565
TAXE APPRENTISSAGE & FORMATION	604
PRO BTP	2810